

RAPPORT N°194 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 31 AOUT 2019

Le présent rapport couvre la période du 24 au 31 août 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités. Deux (2) des victimes n'ont pas été identifiées ; la troisième victime est un homme tabassé à mort.

Le rapport soulève également huit (8) cas d'arrestations arbitraires. Parmi les victimes figurent des membres du parti d'opposition CNL. Des membres de la milice imbonerakure se sont également opposés à la libération de deux personnes par le parquet de Makamba, lesquelles personnes sont détenues illégalement.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus ont assassiné Eliezer Munezero à son domicile au centre de la commune et province Kirundo (nord du pays) dans la nuit du 27 août 2019. Des témoins rapportent qu'un groupe de quatre individus, identifiés comme étant des membres de la milice imbonerakure, ont débarqué et commencé à tabasser M. Munezero. Ce dernier se disputait avec son épouse au moment de l'irruption des miliciens.

Sos-Torture/Burundi note la violence des coups et blessures qui ont entraîné la mort sur le champ de la victime. La police de Kirundo a arrêté les quatre individus au cours de la même nuit, avant de libérer deux des miliciens incriminés.

- Des individus non identifiés ont assassiné un homme dont le corps a été découvert dans le quartier Carama, zone Kinama, commune Ntahangwa (nord de la ville de Bujumbura) le 27 août 2019. Des témoins rapportent que la victime portait des traces de coups et blessures sur le corps.

Sos-Torture/Burundi note que la victime n'a pas été identifiée par les habitants du quartier. Il s'agirait d'une exécution opérée ailleurs par les bourreaux qui se sont débarrassés ensuite du corps dans le quartier Carama.

- Des individus non identifiés ont assassiné un homme dont le corps a été découvert dans des palmeraies de Kivoga, commune Mutimbuzi, province Bujumbura (quelques kilomètres à l'ouest de la ville de Bujumbura) le 29 août 2019. Le corps se trouvait non loin de la route Bujumbura-Bubanza.

Sos-Torture/Burundi note que la victime n'a pas été identifiée à ce jour, ainsi que les circonstances et les auteurs de cet assassinat.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des membres de la milice imbonerakure ont obstrué une action judiciaire visant à libérer deux personnes illégalement et arbitrairement détenues dans un cachot de police de la commune Mabanda, province Makamba (sud du pays) le 23 août 2019. Des témoins rapportent que le substitut du procureur de Makamba a décidé de libérer MM. Julius Augustin (Tanzanien) et Honoré Ndayiragije qui avaient été arrêté illégalement par des miliciens du parti au pouvoir CNDD FDD (les auteurs de l'arrestation illégale sont Antoine Nginganza et Ndikumana) le 20 août 2019. Les miliciens imbonerakure se sont opposés à l'action du représentant du ministère public et des agents de police de Mabanda.

Sos-Torture/Burundi note une ingérence de la milice imbonerakure dans le fonctionnement des instances judiciaires et policières. Lors de l'arrestation illégale de ces deux hommes, les agents de police de Mabanda ont agi en complicité avec les membres de la milice en acceptant de mettre sous les verrous MM. Augustin et Ndayiragije. Le substitut du procureur de Makamba s'est également rendu complice des membres de la milice imbonerakure pour avoir cédé à l'obstruction. À ce jour, les deux hommes restent en détention illégale et arbitraire suite à l'action des miliciens imbonerakure.

- Des agents du service national des renseignements ont arrêté Thaddée Nzeyimana, Eddy Nzoyisaba et Fabien Sinzumusi sur la colline Nyamitanga, commune Buganda, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 28 août 2019.

Des témoins rapportent que l'opération était dirigée par le responsable du SNR de la province Cibitoke nommé Venant Miburo. Les trois hommes ont été ligotés et embarqués à l'arrière d'une camionnette immatriculée H4879A en provenance de la ville de Bujumbura, qui a pris la même direction après l'enlèvement.

Sos-Torture/Burundi note que les proches des personnes arrêtées n'ont pas été notifiées du lieu d'incarcération. Il y a crainte pour la sécurité de ces trois hommes. Des proches rapportent qu'ils seraient soupçonnés d'approvisionner en vivres des rebelles en République Démocratique du Congo.

- Le responsable du service national des renseignements de la province Rumonge a arrêté Claver Hakoringingo (élève du secondaire) à son domicile dans la zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 28 août 2019. Des proches rapportent que des agents du SNR, des agents de police et des militaires ont encerclé tôt le matin le domicile du jeune homme, avant d'organiser une fouille de la maison. Des témoins rapportent que ces agents soupçonnaient le jeune élève de détenir une arme à feu ayant appartenu à son grand frère abattu l'année dernière. Les agents présents n'ont trouvé aucune arme ni opéré aucune saisie mais ont embarqué M. Hakoringingo.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire du jeune homme. Il a été mis sous les verrous au cachot du commissariat de police de Rumonge sans aucun motif, puisque les soupçons de détention illégale d'arme se sont avérés infondés.

- Le parquet de Makamba (sud du pays) maintient illégalement en détention prolongée deux membres du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté). Il s'agit d'Emmanuel Nyandwi, représentant du parti CNL sur la colline Rusovu, commune Kayogoro ; et Gad Nduwayo, membre de ce parti. Les deux hommes ont été illégalement arrêtés par des membres de la milice imbonerakure dirigés par Salim Bayisenge, chef de la milice imbonerakure de la colline Shaka, commune Kayogoro le 15 août 2019. Des proches rapportent que MM. Nyandwi et Nduwayo sont accusés d'avoir tenu une réunion illégale. Les deux hommes ont été tabassés avant d'être acheminés par les miliciens vers le cachot de police de Kayogoro.



Sos-Torture/Burundi note que la police de Kayogoro a transféré les deux membres de l'opposition vers le cachot du parquet de Makamba le 18 août 2019. Les délais légaux de détention provisoire ont été dépassés, mais le parquet n'a donné aucune suite à cette affaire.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS